



fin de préavis et indemnités compensatrices

Par **VinzKing**, le **04/04/2025** à **15:44**

Bonjour,

J'ai démissionné en faisant une demande de réduction de préavis d'un mois qui m'a été refusée et notifiée comme tel avec remise d'un courrier en mains propres. Depuis mon employeur a décidé de réduire mon préavis du fait de l'arrivée de la personne qui va me remplacer afin de ne pas avoir à charge deux salaires complets. De mon côté financièrement je risque de ne pas m'y retrouver en attendant d'embaucher chez mon nouvel employeur. .

Etant donné que je n'ai pas refait de demande entre temps peut on considérer que la réduction dudit préavis est à l'initiative de l'employeur et par conséquent qu'il doive me verser des indemnités compensatrices de réduction de préavis?

Par avance merci de votre aide.

Vincent

Par **miyako**, le **05/04/2025** à **07:02**

Bonjour,

C'est l'employeur qui prend l'initiative et qui vous impose la réduction de votre préavis. Dans ce cas, c'est à vous de refuser la réduction sans contre partie financière ,cest à dire le paiement complet de la période du préavis non effectué à la demande de l'employeur .Tout ceci ,bien entendu, par écrit .

Cordialement